



Bourseville

Infos

Junin 2016

Edito

Comme vous le verrez dans le compte - rendu de la réunion de Conseil, nous avons eu connaissance de la dotation définitive de l'Etat pour 2016 qui a encore baissé cette année, un peu plus que nous l'avions estimée par rapport aux premières indications que nous avons lors du vote du budget. Entre le chiffre de 2013 et celui de 2016, et malgré une petite correction pour les communes rurales, nous en sommes désormais à 40 000 euros de moins chaque année, soit une baisse d' environ un tiers.

C'est dire si, comme la plupart des collectivités, nous sommes plus que jamais dans la nécessité d'une gestion rigoureuse de nos finances.... d' autant plus qu'une nouvelle diminution devrait encore intervenir en 2017...

Nous gardons notre cap, en essayant de concilier cela avec le maintien de l'entretien de notre village , l'attachement à notre école, et quelques investissements permettant d'améliorer la vie quotidienne ou la sécurité .

Nous allons bientôt appartenir à une communauté de communes élargie, avec la fusion entre le Vimeu Industriel et le Vimeu Vert. Je reste très attentif et actif pour que nous tirions du mieux possible notre épingle du jeu dans ce nouvel ensemble. Si Bourseville est géographiquement plus excentré dans ce nouveau territoire, c'est aussi la commune la plus proche de la côte avec ses enjeux dans le domaine du tourisme.

Le Maire,

Jean Michel Flachet

Au sommaire

<i>A l'affiche</i>	<i>page 2</i>
<i>Conseil municipal du 19 Mai 2016</i>	<i>page 3</i>
<i>Infos pratiques</i>	<i>page 5</i>
<i>A vos agendas</i>	<i>page 6</i>
<i>Etat civil</i>	<i>page 7</i>
<i>Ch' coin Picard</i>	<i>page 7</i>
<i>Les images</i>	<i>page 7</i>

oooooooooooooooooooo

Comme suite à l'engagement de la Municipalité pour le fleurissement de notre village, une Commission de pré-selection « des Villes et Villages fleuris » fera une première tournée du village Lundi 30 Mai après midi. Nous remercions tous les habitants de bien vouloir vérifier la présentation et les abords de leur domicile à cette occasion.

Mercredi 11 Mai : 30 mm d'eau en une heure sur Bourseville



Un nouvel orage s'est abattu sur Bourseville le Mercredi 11 Mai vers 20 heures, transformant les routes en rivières. Le nettoyage des noues effectué le mois dernier a permis d'éviter les ruissellements route d'Abbeville et Allée Gaston Leroy que nous avons connus précédemment. Par contre, des arrivées d'eau ont été constatées rue de Belloy et rue de Martaigneville. Un nouveau rendez vous a été pris par la municipalité avec le Syndicat intercommunal en charge de l'aménagement et de la gestion des eaux de ruissellement afin de relancer les travaux déjà envisagés et de les compléter au besoin..



Il est passé par Bourseville : Le Tour de Picardie 2016



Conseil Municipal du 19 Mai 2016

Absent(es) excusé(e)s: Mme Roques (pouvoir à Mr Flachet), Mr Hedin (pouvoir à Mme Holleville), Mr Dubuc (pouvoir à Mr Desprez), Mme Guillot, Mme Boucher. **Compte rendu du Conseil municipal du 24 Mars 2016** : Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est adopté.

1) Décision modificative budget 2016 : Lors de la présentation et du vote du budget, il avait été spécifié que nous avons une incertitude sur le montant définitif de la dotation principale de l'Etat. En baisse régulière depuis plusieurs années, la réduction avait été estimée à 5000 euros. JM Flachet informe le Conseil de la nécessité de procéder à une délibération modificative, les chiffres définitifs nous étant parvenus, avec **une baisse qui est en réalité plus importante : de l'ordre de 6000 euros au total en moins** par rapport à la prévision. Mr Dumont indique le détail des écritures à passer au budget rectificatif : En diminution : - 8079 euros sur la dotation forfaitaire (au lieu des 5000 estimés). En augmentation : 1619 euros d'augmentation de la dotation de solidarité rurale et 470 euros de dotation nationale de péréquation. (soit un total de 2089 euros). Afin de respecter l'équilibre du budget, il convient donc de porter la somme de 5990 euros en « produits exceptionnels », correspondant à la différence entre les sommes en diminution et celles en augmentation. La décision modificative est adoptée : **Votants 13. Contre : 0. Abstentions : 0. Pour : 13 voix.** Le Maire précise que l'année prochaine, nous attendons d'avoir connaissance de la somme précise avant de voter le budget, quitte à dépasser le délai qui nous est demandé dans le principe. Concernant ces évolutions de dotation de l'Etat, M Desprez rappelle la diminution continue que nous connaissons depuis maintenant 4 ans sur la dotation générale, qui est très loin d'être compensée par la solidarité rurale et la dotation nationale de péréquation : nous sommes passés de 116 215 euros annuels de dotation générale en 2013 à 73 931 euros en 2016. Malgré les quelques compensations, nous sommes à un niveau de l'ordre de **40 000 euros annuels en moins**, ce qui est considérable. Reste à savoir si une diminution aura encore lieu en 2017, comme cela est prévu. JM Flachet indique qu'il va faire un point avec le Trésorier et **envisager une démarche au niveau du Préfet**, car il semble anormal que notre commune ne bénéficie pas plus de la compensation destinée justement à limiter les incidences de cette réduction nationale généralisée des dotations pour les petites communes n'ayant pas beaucoup de ressources.

2) Délibération sur le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale : Le Maire rappelle que la décision de fusion entre la communauté de communes du Vimeu Industriel et celle du Vimeu Vert, dont le principe a été décidé, doit maintenant se mettre en place et entérinée par un vote. Il rappelle que la nouvelle communauté, dans l'état actuel du projet, va passer **de 14 à 26 communes**. Les communes qui viendront s'ajouter à celles de la CCVI sont les suivantes : **Acheux en Vimeu, Behen, Cahon, Ercourt, Grébault Mesnil, Huchenneville, Miannay, Moyenneville, Quesnoy le Montant, Saint Maxent, Toeufles, Tours en Vimeu, soit 12 communes supplémentaires**. MM Delbarre et Richard évoquent la question de la participation aux travaux communaux par la nouvelle communauté : les besoins supplémentaires doivent logiquement être compensés par des moyens supplémentaires. Le Maire indique que la question va au-delà, dans la mesure où les compétences des 2 collectivités ne sont aujourd'hui pas les mêmes. Ex : le Vimeu Vert a la compétence voirie et pas le Vimeu Industriel. La communauté du Vimeu Vert a décidé de baisser ses taux d'imposition, pour les aligner sur la CCVI, mais par contre elle va devoir instaurer une taxe sur les ordures ménagères. Il y a donc une réflexion et un travail d'ensemble très important sur les compétences, dans lequel lui-même et Mme Roques vont être impliqués. **La décision est adoptée : Votants 13. Contre : 0. Abstentions : 0. Pour : 13 voix.**

3) Demande de subvention de l'Association des Amis des pavillons Allard et Isabelle de l'hôpital de EU

L'action de l'Association ne concernant quasiment pas la population de Bourseville, et compte tenu de nos possibilités financières, la demande reçoit un avis défavorable.

4) Questions diverses

Dératisation : La question ayant été évoquée lors de la dernière séance par Mr Caux, le Maire précise que la municipalité n'a pas d'obligation de fournir des moyens en matière de dératisation, mais qu'elle peut prendre, dans les cas qui le nécessitent, un arrêté demandant aux particuliers de faire le nécessaire. La décision qui avait été prise par le Conseil de ne plus fournir de produit est maintenue.

Abribus rue de Martaigneville :

A propos de ce dossier, JM Flachet souhaite faire une rectification par rapport aux informations qui avaient été données en séance lors du Conseil précédent. Il avait été indiqué que Mme Poulain n'avait pas donné son accord pour l'implantation d'un abribus au niveau de son entrée. En fait, **Mme Poulain n'a pas fait part d'un refus comme cela a été indiqué**. La demande avait été faite par la mairie, et Mme Poulain avait considéré que l'implantation n'était pas judicieuse, pour des raisons de sécurité. Devant la nécessité de trouver une solution, nous avons recherché une autre formule, sous la forme de la marquise sur le mur de la cité. Le Maire s'est engagé auprès de la famille à rectifier cette information en séance, ce qui est ainsi fait.

Radars pédagogiques et sécurité : Répondant à une question de F Duret, JM Flachet précise que le **taux de subvention** pour les radars pédagogiques sera **de l'ordre de 60 %**, pour partie par le Conseil Départemental, pour partie par le financement provenant des amendes de police. Mr Delbarre rappelle que nous avons choisi le fournisseur de matériel le plus fiable. Il est également rappelé, sur question de Mme Migeot, que le radar côté Cayeux sera alimenté par le réseau électrique et celui côté Belloy par un panneau solaire.

Le Maire indique par ailleurs qu'avec la commission travaux, il a été décidé de mettre en place **des zones de stationnement en quinconce**, sur les deux côtés de la chaussée, réparties dans la Grande rue entre le « carrefour du Christ » et la placette devant l'ancienne école, ex bureaux de Familles Rurales. L'objectif est à la fois de stabiliser et sécuriser le stationnement, et en même temps, de créer un effet ralentisseur dans cette partie de la grande rue.

Toujours dans le cadre de la sécurité, Mr Delbarre indique qu'il a pu récupérer auprès de la commune de Friville des modèles de marquage peinture au sol sous forme de triangle.

Local Club : La commission travaux a re-travaillé le sujet. Un projet allant dans le sens de ce qui a été présenté lors de la réunion publique est à l'étude, **avec l'objectif dans une première phase d'une structure permettant « la mise hors d'eau, hors vent »**, qui pourrait être complétée dans une deuxième phase. Le Maire a pris contact avec une entreprise pour le démontage. Les devis pour le bâtiment ont été demandés avec une formule « monté » et une formule « non monté ».

Projets « Point services, bistrot de pays » :

JM Flachet situe le contexte dans le cadre plus large de la **valorisation touristique** de notre région : La compétence tourisme va être prise par la nouvelle communauté de communes, ce qui n'était pas le cas de la CCVI. Dans ce cadre, l'implantation d'un **camping inter-communal** peut être envisagée, et Bourseville présente des atouts, car nous sommes la commune la plus proche de la mer. Le développement des atouts liés au tourisme, comme d'ailleurs le montre la fréquentation de l'aire de camping- car, passe aussi par **l'intérêt d'offrir sur place un minimum de services** : ex : petite épicerie, pain viennoiseries, bar, produits locaux, et pourquoi pas au delà, restauration. Cela donne du sens à **un projet qui mérite d'être étudié** et qui, au-delà du tourisme, viendrait offrir un service à l'année aux habitants. Bien entendu, un tel projet n'est pas facile à mener, ne peut passer que par des financements dépassant la commune, il nécessite de trouver des partenariats, une formule pour la gérance de l'établissement, etc... Mais le Maire estime que c'est un projet qui mérite au moins d'être étudié sérieusement. Pour qu'un tel projet puisse être étudié, il faut des bases concrètes, dont naturellement un local. Il fait état du fait que l'Association Familles Rurales, qui a changé l'implantation de ses bureaux, laisse libre le bâtiment de l'ancienne école, bien positionné au

milieu du village, disposant d'une possibilité de stationnement. Comme administrateur de l'Association, il indique qu'il demandera au prochain Conseil d'Administration quel est le devenir envisagé pour ce bâtiment, et évoquera ce projet, sachant bien entendu que pour une telle démarche, c'est certainement de l'ordre d'un an de délai pour voir si un aboutissement est possible ou non. Lors de la discussion générale qui s'engage sur le sujet, Mr Duret évoque la question du local club, qui présente également des atouts, proche de l'école et du parking camping car, et estime que cette solution devrait être également étudiée. Le Maire indique que cette hypothèse doit être effectivement également incluse dans le projet.

Redevances d'occupations du domaine public :

(rappel, il s'agit de redevances que paient les opérateurs Electricité, Gaz, Télécommunication, pour les réseaux implantés sur le territoire communal. M Desprez indique que nous avons désormais perçu toutes les redevances mises en place l'année dernière, y compris le rappel facturé à Orange d'un montant de plus de 2000 euros. Le dossier est maintenant sur les rails, et nous sommes en train de faire les demandes pour l'année 2016, sur la base de la délibération que nous avons prise l'année dernière, ce qui fera rentrer environ 1100 euros chaque année à la commune.

Célébration du centenaire de la Bataille de Verdun : Mme Holleville indique que cette commémoration, fixée le Dimanche 29 Mai prochain, donnera lieu à **un rassemblement à 10 h 30 devant la Mairie**, avec participation de la Clique de Vaudricourt, suivant le schéma habituel pour ce type de cérémonie.

Inondations : Jm Flachet informe le Conseil qu'un **contact a été repris avec le SIAEEV** (syndicat intercommunal en charge de la gestion des eaux pluviales) pour prendre en compte les phénomènes de ruissellement qui ont été constatés lors du violent orage du 11 mai dernier, notamment sur le secteur de la rue de Belloy.

oooooooooooooooooooo

Infos pratiques

Horaires de tonte et travaux et informations diverses concernant l'hygiène et l'environnement

Rappel de la réglementation.

Nous rappelons ci - après les règles qui découlent des différents textes législatifs et réglementaires et qui s'appliquent aux particuliers .

Pour les propriétés privées

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par les particuliers à l'aide d'appareils tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, etc.. ne peuvent être effectués que :

Les jours ouvrables de 8 h à 12 h et de 14 h à 19 h 30

Les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h

Les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h

Par ailleurs, les possesseurs d'animaux doivent prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage

Pour les lieux publics

Sont interdits sur la voie publique et dans les lieux publics ou accessibles au public :

- les publicités par cris ou chants
- l'emploi de hauts parleurs
- l'emploi d'appareils de diffusion sonore
- les réparations ou réglages de moteurs, à l'exception des réparations de courte durée
- l'utilisation de pétards ou pièces d'artifice
- la musique avec l'utilisation d'amplificateurs
- les appareils de ventilation, de réfrigération ou de production d'énergie

Nous comptons sur chacun d'entre vous pour respecter ces règles, qui, au-delà d'être légales, sont le garant de la tranquillité et du vivre ensemble dans notre village

Logement à louer : Le Logement de la Mairie est à louer : Cuisine, séjour, 3 chambres, 2 sdb, jardin, parking.

S'adresser à la Mairie aux heures d'ouverture ou par téléphone .

Concernant les trottoirs :

Nous comptons sur tous les administrés pour veiller à l'entretien du trottoir devant leur domicile. Obligation réglementaire , mais aussi la contribution de chacun à l'embellissement du village .

oooooooooooooooo

Info intéressant toutes les personnes qui ont un projet de construction : Communication de la Communauté de Communes concernant le service autorisation du Droit des Sols (ADS)

Rappel préalable : Depuis mi 2015, les dossiers concernant les permis de construire et les autorisations préalables de travaux sont maintenant instruits par un service de la CCVI et non plus par les services de l'Etat. Ce service est donc maintenant mutualisé entre les communes et s'appelle le service ADS .

La CCVI rappelle les points suivants :

- Le seul interlocuteur pour les particuliers ou entreprises pour toute démarche dans ce domaine est la Mairie de la commune.
- En aucun cas un particulier ou une entreprise ne doit s'adresser directement au service de la communauté de communes
- C'est la commune qui reçoit la demande, et adresse elle-même le dossier pour instruction au service de la communauté de commune qui retourne ensuite le dossier avec la décision.
- Uniquement dans les cas complexes, un rendez vous peut être pris avec le service ADS , mais par l'intermédiaire de la commune.

En résumé, il est inutile de se présenter directement à la CCVI ou d'adresser un courrier à son siège social : démarche auprès de la mairie uniquement.

oooooooooooooooo

A vos agendas !

Centre Aéré : Le centre aéré sera ouvert cette année du 6 Juillet au 2 Août tous les après midi. Il est ouvert aux enfants nés entre 2004 et 2012. Le bulletin d'inscription est disponible à la Mairie ou peut être téléchargé sur le site internet de la commune.

Date limite d'inscription : le 3 juin 2016

Dimanche 29 Mai : Célébration du Centenaire de la Bataille de Verdun. Rassemblement devant la Mairie à 10h30

Fête du 14 juillet : Comme chaque année, la population est conviée à participer aux cérémonies de la Fête Nationale. 11h 30 : défilé. 12 h : apéritif et repas. Après midi : jeux. **Une fiche d'inscription pour le repas sera remise dans les boîtes lettres .**

Fête de la Musique : la fête de la musique tombe cette année un mardi soir, ce qui ne facilite pas les choses, à la fois pour l'organisation et surtout pour la participation, un jour de début de semaine avec école le lendemain. C'est pourquoi il a été décidé de faire une pose cette année pour cette manifestation.

Samedi 30 Juillet : Soirée « Moules Frites » avec les Sapeurs Pompiers

Fête locale : Dimanche 21 Août sur la place du village

Etat civil

Décès : Jean DERAMBURE, le 16 mai 2016

Naissances : Ethan CARRON, le 8 Avril 2016

Mariages : Germain MERESSE et Evelyne GAUTIER, le 14 Mai 2016

oooooooooooooooooooo

Ch'Coin Picard

dicton picard : « Ch'busin i foét point d'bien, pis ch'bien i foét point d'busin »

« le bruit ne fait pas de bien, et le bien ne fait pas de bruit »

Un dicton de nos anciens, à méditer, en ces temps où la médiatisation à outrance fait parfois oublier le fond des choses et nous empêche de distinguer l'important de ce qui l'est moins.

oooooooooooooooooooo

Les images

Le Repas des Aînés



JM Flachet a félicité les doyens



Le mot de bienvenue du Conseil



Un bon moment de convivialité

Lors de l'accueil des invités, Mme Holleville a rappelé que 80 convives étaient présents et que 10 repas avaient également été portés à domicile. Au total, 212 invitations ont été adressées aux plus de 63 ans. Les doyens présents ont été honorés particulièrement : Mme Dentin Henriette, 97 ans, et Mr Derambure Jean, 91 ans. Chaque convive s'est vu remettre la petite fleur traditionnelle à la fin du repas .

Monsieur Jean Derambure est malheureusement décédé depuis, le lundi 16 Mai, à son domicile, alors qu'il avait encore participé la veille au méchoui des Sapeurs pompiers.



Les Cérémonies commémoratives de Mai : Journée des déportés, célébration de la fin de la deuxième guerre mondiale

Les images (suite)



Rando pédestre et VTT des Amis et voisins de la Baie de Somme : 75 participants



Dimanche 15 Mai : le traditionnel Méchoui des Sapeurs Pompiers



Le Concert de la chorale « Amachoeur », avec l'association ND des Anges et le Syndicat d'initiative du Vimeu



Dimanche 22 Avril : la Brocante organisée par « Les Loupiots »

oooooooooooooooooooooooooooooooooooo

Bourseville Infos est réalisé par la commission communication : JM Flachet, M Desprez

C Roques, G Holleville, C Delbarre, F Duret, D Dubuc

Tous les bulletins peuvent être consultés sur le site de la commune : www.mairie-bourseville.fr

IPNS